



Cfdt

Compte-rendu

Commission déontologie du 4 juin 2025

france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Des "maladresses", des vraies bourdes, des pubs à gogo, du flou éditorial, des mauvaises idées quotidiennes, de l'IA en veux-tu en voilà ...



JUIN 2025

Vous souhaitez nous poser
des questions ?
Contactez-nous au :

01 56 22 88 21

cfdt@francetv.fr

Nous tenons en préambule à saluer l'existence d'une telle commission au sein de France Télévisions. Comme à chaque fois, les échanges y sont francs et instructifs. C'est bien le seul espace dans l'entreprise où les journalistes peuvent encore réfléchir. Réfléchir à leur métier, aux règles morales et déontologiques, cela va de soi, qui les obligent.

Ces commissions sont cependant encore trop rares. Le programme y est systématiquement très chargé et les dernières questions ne sont généralement pas traitées avec le même soin que les autres. Dommage.

La CFDT FTV demande ainsi que la commission déontologie se réunisse plus souvent, quitte à en créer une dédiée uniquement au numérique et/ou à l'IA.

L'IA qui s'impose déjà à nous dans nos pratiques quotidiennes et qui va totalement changer d'ici peu nos façons de travailler (speech to text, traduction, synthèse, recherche d'informations, génération d'images et même oui écriture d'articles).

Présents à la Commission :

Direction : Pascal Doucet-Bon (Président), Alexandre Kara, Muriel Pleyne, Erik Berg, Delphine Vialane, Elsa Margout, Pascal Golomer, Pierre-Yves Grenu, Willy Bracciano, Jérôme Cathala

Pour la CFDT FTV : Cécile Poure, Valérie Verduron, Bianca Careto

SUIVEZ-NOUS SUR





france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SPORT

Stade 2 : encore un placement de marque sur le plateau de France 2. Cette fois, il s'agit de Cassandra Beaugrand, championne olympique de triathlon.

La direction nous explique qu'effectivement, la sportive portait un pull Adidas bien visible. Un coup de Trafalgar. Cette dernière a enlevé sa veste au dernier moment, une fois installée en plateau et là « nous ne pouvions plus rien y faire » : le logo est apparu.

Les consignes pour éviter toute publicité clandestine sont pourtant claires : interdiction de porter des marques. En cas d'oubli « malencontreux », des vêtements neutres leur seront proposés.

TÉLÉMATIN

Dans Télématin du 13 janvier, lors d'une chronique animée, de faux tweets de la députée Sandrine Rousseau ont été diffusés à l'antenne, indiquant qu'elle aurait menacé à plusieurs reprises sur X de quitter ce réseau social.

Il s'agit d'une erreur. Incontestablement. Les propositions du chroniqueur ont été envoyées le dimanche pour le lendemain, rendant les vérifications compliquées. Et donc superficielles.

Afin d'éviter toute nouvelle boulette de ce type : le chroniqueur devra envoyer ses éléments au plus tard le jeudi pour le dimanche afin qu'ils puissent être vérifiés par les documentalistes et les adjoints.

Ce dernier a, par ailleurs, appelé Sandrine Rousseau après l'émission pour s'excuser directement. Il a ensuite tweeté son mea culpa. Un vrai tweet.

Le lendemain, c'est le présentateur de l'émission qui s'est excusé pour cette fake news en plateau.

JT NATIONAUX

1- Une éditorialiste, figure phare de France 2, peut-elle, critiquer une décision de justice, en l'occurrence la condamnation de Marine Le Pen ?

La justice a peut-être eu « la main lourde » mais cette éditorialiste, elle, l'a eue, très certainement, ce 31 mars dans le JT du 20h.

La direction commence à jouer sur les mots « c'est une appréciation pas une qualification » pour finalement admettre que l'expression était « maladroite ».

JUIN 2025

Vous souhaitez nous poser
des questions ?
Contactez-nous au :

01 56 22 88 21

cfdtgroupe@francetv.fr

SUIVEZ-NOUS SUR



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

D'ailleurs, il n'est nullement interdit à un journaliste de critiquer une décision de justice, « *c'est même plutôt sain* » nous dit-on.

Très bien. À condition, selon nous, que cette critique soit étayée, contextualisée et factuelle. Une critique « *appréciative* », une opinion quoi, là, franchement, on ne voit pas l'intérêt, du moins journalistique.

Comment cette éditorialiste peut-elle donner son avis aux téléspectateurs (qui n'en ont sûrement cure) comme une maîtresse de maison lors d'un dîner mondain ?

C'est que son papier « *n'a pas été relu* ». Il faut pourtant que ça le soit pour tout le monde sans exception, même si cette dernière « *a une expérience que tous les autres journalistes n'ont pas* »

Désormais, nous promet-on, tous ses papiers seront relus. "On a beau avoir toute l'expérience du monde, on n'est jamais à l'abri, d'une erreur factuelle, d'une formule maladroite"

Voilà merci. Pour les débats en direct et sans filet, là, c'est une autre histoire.

2- Des micros-trottoirs ont été réalisés dans la matinée du 31 mars à Paris, avant la décision de justice concernant Marine Le Pen, en supposant qu'elle allait être condamnée. Est-ce déontologique ?

Le journalisme fiction c'est formidable. Surtout ça fait gagner un temps fou.

Marine Le Pen n'est pas encore condamnée qu'importe ! Que pensez-vous, monsieur de cette condamnation ?

Vous l'aurez compris, ce genre de pratiques est contraire à la déontologie. Et ces micros-trottoirs n'auraient jamais dû être tournés ni même « *commandés* »

La directrice de l'information nationale s'en étonne. « *Comment les adjoints ont pu laisser faire une chose pareille. Ce n'est pas possible* »

Il aurait, a minima, fallu enrober ce micro-trottoir d'un « *ces micros-trottoirs ont été réalisés ce matin avant la décision de justice* ».

Trop tard pour cette fois, mais la consigne a été repassée.



3- Dans le JT de 20h du mardi 3 décembre 2024, la présentatrice lance un procès de la façon suivante : « *au procès des assassins de Samuel Paty...* »

Or, l'assassin a été tué. Les prévenus qui comparaissent sont eux jugés pour « *complicité d'assassinat et association de malfaiteurs terroristes* ».

Ce ne sont donc pas à proprement parler des « *assassins* ».

JUIN 2025

Vous souhaitez nous poser
des questions ?
Contactez-nous au :

01 56 22 88 21

cfdtgroupe@francetv.fr

SUIVEZ-NOUS SUR





france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Pour la direction, ce n'est pas aussi simple. « *Samuel Paty a été assassiné. C'est incontestable. La qualification d'assassins pour ces complices est un raccourci dans l'expression, mais ce n'est pas une erreur très grave. Ils ont contribué à son assassinat.* »

Certes, mais la présomption d'innocence en prend tout de même un fichu coup. **Pour info, il aurait fallu présenter ces hommes comme des « suspects de complicité d'assassinat ».**
Plus long certes, mais juste.

- 4- La France a peur. Enfin, surtout les Françaises qui courent. **Le 17 avril 2025, le JT du 13h a diffusé un reportage sur la disparition d'une joggeuse dans la Vienne, 5 jours après le lancement d'un avis de recherche et plusieurs sujets d'actu. Reportage intitulé « la psychose des joggeurs-joggeuses s'installe ».**

Dans ce reportage, évidemment, plusieurs témoignages d'habitants, sportifs ou pas, qui expriment leur crainte de se promener librement. Dans quel pays vit-on ma pov dame !

Si d'un point de vue déontologique, il n'y a pas réellement de problème (le reportage n'écarte aucune hypothèse sur la disparition de la joggeuse à la santé fragile), d'un point de vue journalistique, ça fait froid dans le dos.

Que voulez-vous donc que les joggeuses vous répondent ? Elles ont peur évidemment. On enfonce des portes ouvertes. On alimente aussi la psychose, on l'amplifie inutilement. La France a peur. Les Françaises qui courent surtout. Achetez donc, mesdames, un tapis de course.

JUIN 2025

Vous souhaitez nous poser
des questions ?
Contactez-nous au :

01 56 22 88 21

cfdtgroupe@francetv.fr

À moins évidemment de penser, comme la direction, que « le ressenti est factuel ». Mais là, on entre dans un terrain psychanalytique bien compliqué pour justifier des micros-trottoirs qui ne sont rien d'autre que des truismes.

5- Publicité clandestine

Un safari à pied proposé par une entreprise privée, une pâte à tartiner, un clip musical entièrement consacré à une marque de rhum : nos sujets peuvent tourner au publi-reportage.

La jurisprudence de l'Arcom est claire. Ne pas faire de la publicité clandestine.

Les modalités de cette « publicité », elles, sont floues : valeur de plans, citation de la marque un grand nombre de fois, commentaires laudateurs ...

Une seule recommandation donc : prendre plusieurs exemples (entreprise, marque) dans un même reportage.

Pour un sujet sur l'enfant Kinder, difficile de ne pas rester sur cette marque précisément. « *On n'a pas toujours le choix, un sujet centré sur une seule marque n'est pas forcément de la publicité qui plus est.* »

Mieux vaut cependant ne pas trop tartiner sous peine d'indigestion.

SUIVEZ-NOUS SUR



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

6- Géocafouillage



Lors de l'édition de 13h du 8 mai dernier, deux boulettes dans le même sujet. À croire que le Grand-Est est une contrée méconnue.

« Des cérémonies organisées un peu partout en France et notamment à Reims », explique le présentateur Julian Bugier sur des images de la Cathédrale de Metz en arrière-plan.

JUIN 2025

Deuxième erreur dès le début du reportage. « Au pied de la basilique de Nancy » peut-on entendre, toujours sur les images prises au pied de la Cathédrale Saint-Étienne de Metz.

Vous souhaitez nous poser
des questions ?
Contactez-nous au :

La Cathédrale de Metz est partout. Sauf en Moselle. C'est bête. « Tout le monde ne sait pas à quoi ressemble la Cathédrale de Metz non plus » explique la direction de l'information.

En cas de doutes, Google Images le sait lui. Hein.

« La référence à Reims n'est pas une erreur, mais une volonté du présentateur de citer Reims dans son lancement, ce qui était exact en parlant des cérémonies organisées partout en France. En revanche, l'erreur sur la cathédrale est bien réelle. Il s'agit d'une confusion de la reporter en montage, sur les images à disposition des commémorations. Elle a mélangé les lieux de tournage et les envois de IV3. L'édition s'est rendu compte de l'erreur après le JT, trop tardivement pour rectifier. »

La direction note qu'il existe une difficulté lorsque les rushes arrivent pour le montage. En effet, malgré le fait qu'ils soient identifiés correctement, à leur arrivée, **ces derniers sont divisés en clip et ne sont pas forcément rangés dans le bon sens, mais sont parfois mis bout à bout sans cohérence**, ce qui peut donner lieu à des difficultés pour certains sujets.

Quand des images de commémoration proviennent d'Alsace-Moselle, petit conseil pour l'avenir, soyez doublement vigilants. On ne va pas vous refaire un cours d'histoire ici, mais la moindre erreur peut vite prendre une tournure, disons particulière.

SUIVEZ-NOUS SUR



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

7- Retraits des sujets diffusés

Nous recevons régulièrement des mails de la Coordination de l'information sur le retrait de sujets des replays des JT et des sites web.

Parfois, la raison donnée est claire, mais quand c'est une raison juridique invoquée, elle reste sans autre précision.

La direction explique que, quand « *il y a des demandes de retrait, on va au plus efficace, on ne détaille pas la cause du retrait. On ne prend pas le temps de rédiger une longue bafouille. Souvent, il y a de bonnes raisons supposées ; parfois juste par précaution à la demande de tel ou tel intervenant qui change d'avis.* »

Selon elle toujours, 90% des retraits sont justifiés par des questions de droits à l'image.

Alors, même s'il faut être transparent, pour éviter les foudres du service juridique, on évite de mettre des explications « incriminantes ».

La transparence c'est bien. Le flou c'est mieux.

8- Mise en scène

Le 12 décembre 2024, un sujet du 13h de France 2 sur la découverte d'un détenu dans une prison syrienne s'est avéré n'être qu'une vaste mise en scène de nos confrères de CNN.

Effectivement, ces images n'ont pas été vérifiées par la cellule, partant du principe que CNN est une source fiable et connue.

C'était une erreur. Les fact-checkers syriens ont mis 24h à débunker cette interview. CNN a d'abord nié avant de se rétracter la semaine suivante. Le 13h a alors diffusé un erratum dans un off le lundi 16 décembre. Peut-être un nouveau sujet aurait-il dû être diffusé, mais les droits de diffusion étaient tombés.

La direction se pose une bonne question : pourquoi FTV a-t-elle repris ce témoignage alors que nos équipes sur place en étaient tout aussi capables ?

JUIN 2025

Vous souhaitez nous poser
des questions ?
Contactez-nous au :

01 56 22 88 21

cfdtgroupe@francetv.fr

FRANCE INFO

1- Gaza Riviera

Souvenez-vous, le 5 février 2025, France Info organisait un débat intitulé : « Gaza Côte d'Azur et si c'était possible ? ». Un gros dérapage déontologique qui avait créé l'émoi et l'indignation au sein de notre entreprise comme à l'extérieur.

La directrice de l'information nationale détaille les mesures qui ont été prises depuis pour « *que cela ne se reproduise plus même si, en étant en direct 18h par jour, on ne peut pas jurer qu'il n'y aura plus aucune erreur.* »

- Une nouvelle direction éditoriale (Romain Messy / Marc Cantarelli/ Philippe Rey) présente 7j/7.

SUIVEZ-NOUS SUR





france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

- Une réorganisation en « pôles » news et talk, qui « devrait permettre d'éviter tout nouvel accident éditorial même si le risque zéro n'existe pas ». Mais les rôles de chacun seront mieux définis.
- Un double processus de validation mis en place pour éviter tout incident (vérification des liners, validation des hubs, des sujets...) avec la direction éditoriale, les rédacteurs en chef et les responsables d'édition. Pour les parties news et talk.
- Quant à la ligne éditoriale, c'est elle qui a dicté la nouvelle organisation avec la réintroduction de journaux à l'heure et de rappels de titres à la demi-heure et de talks le reste du temps.
- Une nouvelle rédactrice en chef en charge de la cellule programmation (Christina Hadjidakis) a pour mission de vérifier la liste existante des invités pour s'assurer qu'ils sont pertinents et non problématiques.

Étoffer les équipes, leur laisser le temps de réfléchir, de préparer, d'effectuer correctement leur travail, est une piste intéressante aussi, non ?

2- Le flou du floutage

Le samedi 25 janvier, France Info a flouté les visages des militaires israéliennes libérées et pas ceux des prisonniers palestiniens.

La règle encadrant les otages est simple : tant que ces derniers sont aux mains de leurs ravisseurs, on les floute. Quand ils sont libérés, on défloute.

JUIN 2025

3- Cui cui cuit

Sur France info, le 22 mai à 6h44, une éditorialiste, s'exprime sur un tweet de Jean-Luc Mélenchon. Elle réalise une « analyse » politique en s'appuyant sur ce tweet qui a été volontairement raccourci.

La direction explique que « couper un tweet n'est jamais une bonne idée, mais on le fait tous les jours quand ils sont longs à condition que les propos de la personne ne soient pas déformés. C'est le cas pour ce tweet »

Déjà, on ne comprend pas pourquoi une mauvaise idée est réitérée tous les jours, mais bon. Ensuite, un tweet, de deux lignes ou de dix, s'avère de toute façon illisible.

Pourquoi ne pas les laisser dans leur intégralité ?

Pourquoi, si vraiment le texte est imbitable, ne pas signifier par un symbole (...) qu'il y a eu effectivement coupure ?

Le débat s'engage alors sur la place octroyée à FTV sur ses antennes à la gauche et aux syndicats, jugée plutôt faiblarde. La direction s'en défend. « Les temps de parole sont affichés sur notre site. Nous sommes à l'équilibre à chaque temps d'observation. Certes, nous ne sommes pas parfaits, mais nous essayons de faire attention à tout ça, l'Arcom est très vigilant à tout ça »

« Il n'existe pas de neutralité éditoriale, ça n'existe pas, mais nous cherchons un équilibre ». **Le temps de parole des éditorialistes qui ont toujours « la main lourde » sur le même plateau de la balance est-il décompté ?**

Vous souhaitez nous poser
des questions ?
Contactez-nous au :

01 56 22 88 21

cfdtgroupe@francetv.fr

SUIVEZ-NOUS SUR



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Parce que l'équilibre c'est bien, mais avec deux béquilles du même côté, il est souvent tronqué.

DIRECTION DE L'INFORMATION

1- On est toujours l'idiot de quelqu'un

Un ministre a traité d'idiot un journaliste de Guyane La Première lors d'une visite officielle d'une prison pour narcos.

La direction a réagi par un communiqué diffusé localement. Au niveau du groupe, nada.

La direction de l'information explique avoir été prévenue trop tard via l'AFP. Après analyse des propos, qui ont à cet effet été ralentis, il s'avère que « c'est moins clair que ça, l'ambiguïté demeure ». **Quand c'est parole contre parole, celle du ministre prévaut. Et Darmanin parle vite.**

Mais rassurons-nous « systématiquement quand nos équipes sont prises à parti, nous défendons nos équipes, nos journalistes. C'est une règle impérieuse. »

2- Appel à voter, un devoir citoyen ?

Le 5 juin 2024, une journaliste twitte ce commentaire directement en lien avec une séquence d'un débat dans le cadre de la campagne électorale dans lequel elle est intervenue un peu plus tôt : « Allez voter dimanche pour faire entendre votre voix sur les moyens de soutenir l'Ukraine. Fierté d'avoir tenté de vous éclairer en interpellant les candidats sur ce sujet existentiel pour l'Europe. »

Un journaliste peut-il appeler au vote (en l'orientant de façon manifeste) ?

Oui. Quand il s'agit de l'Ukraine. « À ce moment-là, il n'y avait pas de doutes sur qui était l'agresseur. À partir du moment où il y a consensus, dire aux personnes d'aller voter (sans préciser pour qui) n'est pas répréhensible. C'est notre rôle d'inciter les citoyens de faire leur rôle de citoyen. »

Encore une fois, il nous est rappelé que la « neutralité du service public n'existe pas ». **Quand on pense, soit dit en passant, que la notion de neutralité « philosophique » a bien failli, avant que la direction ne se rétracte, être intégrée dans le règlement intérieur de FTV, on en reste baba.**

Bref. « Nous avons un rôle dans le débat public et cette journaliste n'a pas failli à sa mission ». L'ambiguïté de la formule demeure, mais « ce n'est pas une faute, ce n'est pas sanctionnable ».

Hâte de voir ce que donnera la couverture des élections municipales. Y aura-t-il des appels au vote en faveur des candidats qui soutiennent les Gazaouis, qui souhaitent nouer des partenariats avec des villes palestiniennes ? Parce que la question est, elle aussi, de plus en plus consensuelle.

JUIN 2025

Vous souhaitez nous poser
des questions ?
Contactez-nous au :

01 56 22 88 21

cfdtgroupe@francetv.fr

SUIVEZ-NOUS SUR





france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

3- De la légèreté

Ce n'est pas parce qu'on a parfois la main lourde qu'on ne peut pas faire preuve de légèreté. La preuve.

Une éditorialiste politique de France télévisions (toujours la même, décidément) participe à une émission de divertissement en décembre 2024 sur Canal +. Fidèle à sa liberté d'opinion, elle y critique le « bavardage » sur les chaînes info, auxquelles elle participe par ailleurs.

« C'est un moment d'humour, dans cette entreprise, le droit de se moquer de soi-même est accepté. » Et des autres collègues aussi visiblement.

4- Dîner mondain

Des affiches annoncent un dîner, payant, avec une journaliste dont l'appartenance à FTV est mentionnée.

La direction a-t-elle autorisé cette collaboration extérieure d'un nouveau type pour nous ?

Est-elle rémunérée pour un événement qui demande aux participants de payer ?

La direction n'a pas été informée de cette affaire et n'a donc pas pu l'autoriser. La journaliste en question n'a pas été rémunérée, mais aurait dû demander l'autorisation, c'est la règle. Un rappel à l'ordre a été fait.

Elle aurait "probablement" eu l'autorisation, mais les règles doivent être respectées. Un « probablement » sur lequel la direction n'est pas unanime. « Sous certaines conditions » précise le déontologue de FTV. La médiatisation de sa présence est par exemple interdite, puisque cela peut être considéré, on l'imagine aisément, comme un argument de vente pour ce dîner.

D'autres formes de partenariat auraient pu en revanche être envisagées, la journaliste s'exprimant sur son métier de journaliste au sein de FTV : « On aurait pu la missionner et faire un partenariat de façon officielle »

La direction rappelle que les critères de collaboration extérieure, objectifs et applicables à tous, sont disponibles dans l'intranet. La décision finale est donnée à la direction éthique et conformité qui juge au cas par cas.

JUIN 2025

Vous souhaitez nous poser
des questions ?
Contactez-nous au :

01 56 22 88 21

cfdt groupe@francetv.fr

OUTRE-MER



SUIVEZ-NOUS SUR

1- Kits presse, avec parcimonie

Dans les Outre-mer (Polynésie), les journalistes sont confrontés à l'utilisation d'images pour les journaux fournies par des institutionnels dans les JT, sans que la provenance des images ne soit indiquée. Quelquefois, ce sont des reportages entiers qui sont fournis et qui sont diffusés.

Il s'agissait en l'occurrence de la 4e commission de l'ONU à New-York le 7 octobre 2024 sur l'avenir de la Polynésie Française.

Polynésie la Première ne pouvant se rendre sur place, une demande de couverture a été faite via la cellule visibilité des Outre-mer. La région s'est ensuite rapprochée des correspondants de FTV à Washington focalisés sur les élections présidentielles.

Afin de couvrir tout de même cet événement, la direction régionale a fait le choix « d'envoyer les questions aux politiques qui se sont filmés eux-mêmes et renvoyé les réponses. »

Pour le débat, les relances, les rebonds, on repassera. Les politiques ont ainsi pu discourir librement et sans contradiction aucune. Ce n'est plus une interview, c'est une tribune. La direction le concède. « Déontologiquement, oui, c'est très limite, techniquement très moyen »

Elle met en garde contre ces pratiques. « Là, vu les circonstances, je suis indulgent » conclut le déontologue.

Sur les « press kits » : ils doivent être utilisés avec parcimonie et jamais « de manière industrielle ». « Parfois, comme pour des images de chaîne de production aéronautique ou automobile, nous n'avons pas vraiment le choix » Elles doivent être alors dûment logotées "images fournies par" »

Et puis surtout, si nous n'avons pas d'images et que le sujet n'est pas indispensable, on ne fait pas de sujet.

Nous ne faisons pas (encore) de la radio.

JUIN 2025

Vous souhaitez nous poser
des questions ?
Contactez-nous au :

01 56 22 88 21

cfdtgroupe@francetv.fr

2- Floutage « moral »

La question porte plus largement sur le droit à l'image des personnes décédées.

Il faut connaître ce principe légal : le droit à l'image s'éteint avec la personne. Concernant l'aspect déontologique de cette question, la réponse doit être nuancée. Cette image contribue-t-elle à l'intérêt général ? Sa diffusion causera-t-elle un trouble dans la famille ?

Bref : on n'est pas obligé de ne pas diffuser ces images, mais on n'est pas obligés de le faire non plus.

Le respect, l'empathie, la sobriété : des principes qui doivent régir nos pratiques professionnelles en ces cas-là.

Quant au droit à l'oubli, c'est une notion relativement récente liée au numérique. Elle concerne aussi bien les détenus qui ont purgé leur peine (sauf ceux qui jouissent d'une notoriété certaine) que les victimes. S'agissant de ces dernières, diffuser leur photo, ne peut se faire sans leur accord.



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFORMATION RÉGIONALE

1-L'Académie de Pierre-Edouard Sterin

Le 19 mars 2025, un reportage de France 3 Centre-Val de Loire présente le projet de l'Académie Saint-Louis, une nouvelle école avec un internat. Ce site a été acquis par la Fondation du Bien commun, créée par Pierre-Edouard Sterin. Une école catholique hors contrat et non mixte.

Dans le reportage pas un mot sur son généreux fondateur, milliardaire anti-IVG est très proche de l'extrême droite dont on connaît les funestes projets.

Le directeur de l'information régionale nous explique que ce sujet faisait partie d'une page. Il était complété par une chronique qui « apportait un contre-point ».

Insuffisant pour nous. **Un sujet, même intégré à une page plus large, doit contenir toutes les informations en mesure d'éclairer le téléspectateur.** Et non pas se contenter de faire un simple descriptif de l'établissement (pour ça merci il y a les plaquettes commerciales), totalement déconnecté du contexte (la croisade de Sterin et la diffusion par tous les moyens de ses idées d'extrême droite). Les journalistes sont là justement pour alimenter la réflexion.

L'angle retenu en conférence de rédaction n'était pas le bon.

Le déontologue précise qu'à l'heure où nos JT sont découpés, nos sujets, repris sur le web et les réseaux sociaux, doivent être autonomes. À savoir, ils doivent se tenir seuls.

« Cette narration en page qui correspond aussi, il faut l'admettre, à des moyens limités et qu'à l'époque nous vous avions nous-mêmes demandée, n'est plus pertinente. Les pratiques ont changé »

2-Voyage à Rome

La région Grand-Est a organisé un voyage de presse à Rome du 12 au 16 mai. La Villa Médicis ouvrait ses portes aux élèves de lycéens professionnels et agricoles qui avaient travaillé toute l'année à un projet visant à réaliser un chef-d'œuvre. Une équipe de Lorraine s'y est rendue (repas et hébergement défrayés par la région) afin de réaliser un mag.

La direction de l'information régionale précise qu'« il n'a jamais été question de prise en charge des frais par la région. La chambre d'hôtel a été refacturée à FTV, c'est en cours de refacturation. »

La règle de ces « voyages organisés » est claire : tous les frais sont pris ou repris en charge par FTV. Il faut également démontrer que le voyage en question est le seul « moyen de pénétrer dans un lieu ou de suivre un évènement ».

3- Travail clandestin ou passe-droit ?

Lors de la dernière édition du Printemps de Bourges, le DAC (Délégué Antenne et Contenu) a fait accréditer sa fille pour assister aux concerts.

JUIN 2025

Vous souhaitez nous poser
des questions ?
Contactez-nous au :

01 56 22 88 21

cfdtgroupe@francetv.fr

SUIVEZ-NOUS SUR



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Cette dernière a pris des photos et des vidéos qui se sont retrouvées sur nos réseaux sociaux et dans nos articles. Elle a, dans ce but, été « intégrée » dans la boucle whatsapp des contributeurs numériques/ journalistes travaillant sur le Printemps de Bourges.

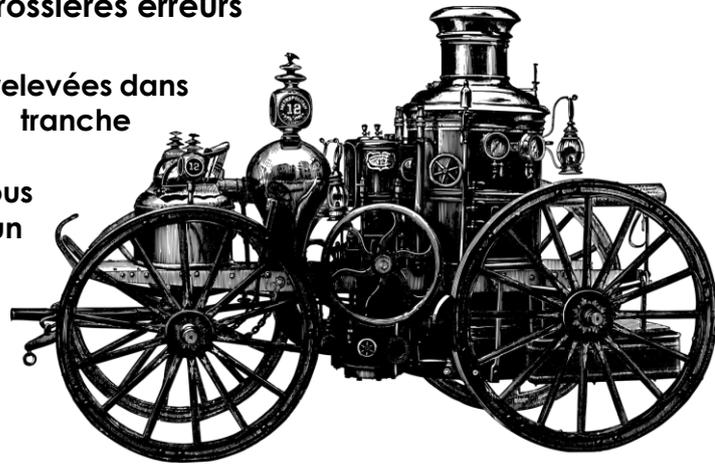
Cette question ne sera pas traitée précisément en commission déontologie. Une enquête interne est en cours.

Cela dit, les principes généraux afférents à cette question sont :

- Aucune accréditation au nom de FTV pour une personne extérieure à FTV n'est permise
- Pour l'intégration d'une personne extérieure à l'entreprise dans une boucle de messages professionnelle « on peut considérer qu'on ne respecte pas la confidentialité nécessaire à ce type de messages »

4- Lancements natio ICI, de grossières erreurs

Un grand nombre d'erreurs ont été relevées dans les lancements envoyés pour la tranche natio des éditions Ici. Et particulièrement, le 23 mai où nous avons carrément eu droit à un festival (mais pas de Bourges)



JUIN 2025

- " Les camions d'aide humanitaire sont arrivés ce matin". Après vérification, c'était la veille (cf. dépêche AFP du 22/05).
- Off procès papy braqueurs : " 4 des accusés encourtent 10 ans de prison à perpétuité"
- Sujet : agriculteurs et loi Duplomb ; un contresens
- 4ème lancement : sujet sur l'hexane.
Début de la proposition de lancement " du pétrole dans nos assiettes"
Début du sujet " du pétrole dans nos assiettes"
- 5ème lancement Cannes
Aucun lancement fourni et sujet arrivé aussi en début de journal...
- Dans le JT du vendredi 2 mai 12/13
Procès Kardashian : le montant du butin donné dans le lancement était faux (2 millions d'euros d'écart)

Ce sont les rédacteurs en chef de l'édition qui rédigent les lancements. Une plus grande vigilance leur a été demandée. Ces derniers font des propositions qui peuvent être corrigées en local (si les présentateurs ont le temps, ce qui n'est pas du tout certain, surtout à midi).

Ces lancements sont rédigés une à deux heures à l'avance donc le temps de latence est assez important. Certains ne se souvenant plus du tout du coup du début des sujets, d'où les phrases redondantes. Voilà pour l'organisation plutôt chaotique de ces fameux lancements.

Vous souhaitez nous poser des questions ?
Contactez-nous au :

01 56 22 88 21
cfdtgroupe@francetv.fr

SUIVEZ-NOUS SUR





Pour le reste, la direction nous explique que le 23 mai était « une journée particulière » émaillée de nombreux bugs techniques. Les relectures, habituellement « systématiques » n'ont pu être faites.

france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

DIRECTION DE L'INFORMATION NUMÉRIQUE RÉGIONALE



JUIN 2025

Vous souhaitez nous poser
des questions ?
Contactez-nous au :

01 56 22 88 21

cfdtgroupe@francetv.fr

1-Communication artistique

Le week-end du 3 et 4 mai, pour « couvrir » l'opération Grands Chefs à St-Tropez, un producteur artistique (FTV Marseille) a publié toute la journée des vidéos sur Instagram et sur TikTok, en faisant des interviews et des vidéos en boîte de nuit (« Chico et les Gypsies enflamment Bagatelle à St-Tropez ») sous le compte de F3 Côte d'Azur.

La direction numérique du réseau n'y voit aucun problème. Ni en termes déontologiques ni en ceux de respect des accords.

Ces contenus numériques, voyez-vous, étaient à destination des réseaux sociaux dans le cadre d'une opération de communication elle-même issue d'un partenariat.

Elle précise que « le producteur artistique est formé au kit UTS (Unités de Tournage Smartphone) comme tous les salariés du marketing digital. » Sont-ils aussi formés au kit accords collectifs ? **L'UTS ne peut être utilisée que par des JRI, des rédacteurs CC 1 ou 2 et les OPV. Ce n'est pas bien compliqué pourtant.**



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Du point de vue déontologique, c'est le peu de transparence qui pose souci. Comme d'habitude dans ce genre de publi-reportages. Ce n'est pas faute de le rabâcher depuis des lustres.

La mention « Partenariat » devra ainsi être plus visible et surtout explicitée. Car, après tout, ce n'est pas parce que nous couvrons une actualité culturelle dont nous sommes partenaires, que nous en faisons, Dieu merci, la communication.

Nous proposons « *sujet tourné hors accord collectif par le service communication dans le cadre d'un partenariat* ». Une mention longue certes, mais tout à fait juste.

Quant aux mélanges des genres sur notre site : programmes / communication interne / partenariat / journalisme que nous dénonçons depuis plus longtemps encore que des lustres, des cierges, « *le travail va commencer, nous ne pouvions pas le faire deux mois avant ni deux mois après le changement d'URL* ».

Et, comme ça ne fait que dix ans que le changement d'URL doit avoir lieu, on ne pouvait pas anticiper. Évidemment.

2- On prend pas les mêmes et on recommence

En Alsace, sur le web, le mélange des genres (informations / communication) est toujours troublant.

Un article sur le TNS (Théâtre National Strasbourgeois) a été rédigé par la communication uniquement à partir d'un dossier de presse, or, à aucun moment, cela n'est explicité. Bien au contraire, des citations sont lancées avec des « elle témoigne » « elle explique », laissant entendre que la chargée de communication a interviewé ces personnes. Dans le cadre d'un reportage.

Pour l'aspect publi-reportage vous l'aurez compris plus haut, pas de souci. C'est un « *partenariat* ». Sauf qu'à aucun moment, il n'est signalé que cet article a été rédigé par la communication.

Nous demandons plusieurs éléments :

- **Un slug communication.**
- **La mention que l'article a été rédigé par le service communication dans le chapô ainsi que le début du texte.**
- **Une signature transparente, sans avoir à cliquer dessus, pour voir apparaître la fonction de l'auteur.**

Pour le reste, la directrice du numérique, après avoir loué ce « *chouette article* » concède que la chargée de communication « *aurait dû appeler ces personnes* ».

Merci.

3- IA Y A PAS de Charte

JUIN 2025

Vous souhaitez nous poser
des questions ?
Contactez-nous au :

01 56 22 88 21

cfdtgroupe@francetv.fr

SUIVEZ-NOUS SUR



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



La Charte IA qui prend la poussière sur le bureau de notre présidente depuis plus d'un an devrait être présentée, prochainement (ou pas), en CSE Central.

Une charte qui sera de toute façon caduque. La vitesse de développement de l'IA étant inversement proportionnelle à notre réactivité, ça pose problème oui.

Et d'ailleurs, elle est déjà partout chez nous. Bientôt dans Imédia avec le speech to text, dans Microsoft 365 (Copilot), dans nos articles web dont

certains sont intégralement rédigés par Chat GPT, dans nos sujets télé où des illustrations, style dessins, sont générées par IA.

La direction invite les salariés à relire la note envoyée par la Direction de l'info en 2023, encadrant l'utilisation de l'IA à FTV.

JUIN 2025

Pour rappel :

- **La création d'images par le biais de l'IA porte atteinte à la création artistique.** L'usage doit être **parcimonieux** et il faut s'assurer qu'il n'est pas possible de faire autrement. L'utilisation de l'IA doit être demandée et validée en amont. Elle doit être systématiquement créditée comme « image générée par IA ».
- **Le recours à l'IA pour rédiger des articles n'est pas autorisé dans les antennes régionales.** De nouvelles fonctionnalités sont à l'essai, mais elles sont encadrées et rien n'est publié automatiquement. La reformulation et la validation d'un journaliste est obligatoire. Toute autre pratique n'est pas autorisée.

La direction ajoute que « la responsabilité des sanctions ne revient pas à l'IA. Avis aux amateurs, la note est claire. S'il y a un problème, il y aura de graves sanctions. Et un jour, il y aura un problème puisque le taux d'erreurs des IA avoisine les 20% ».

L'IA fait partie de notre quotidien. Utilisée avec bon sens et stratégie, elle peut être une aide précieuse au travail journalistique (recherche de données, synthèse de rapports, génération de graphiques pour illustrer un article ...). Cela dit, elle doit être réfléchie, préparée.

Cela suppose du temps et de l'investissement.

Cela suppose aussi que l'on se place dans une optique qualitative (que peut apporter l'IA à mon sujet ?) et non pas quantitative (produire plus vite, donc produire plus).

Vous souhaitez nous poser
des questions ?
Contactez-nous au :

01 56 22 88 21

cfdtgroupe@francetv.fr

SUIVEZ-NOUS SUR



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Bref, une réflexion globale à l'échelle de l'entreprise, transverse en associant les usagers.

Nous n'y sommes pas du tout. Pas de Charte IA, pas d'info consultation des CSE pourtant désormais obligatoire, lors de l'introduction de l'IA dans nos outils, pas d'instance de contrôle au sein de notre entreprise.

Rien. Et ça, oui, c'est effrayant.

4- Reformulation ou journalisme ?

En région Centre-Val de Loire, il arrive régulièrement que des articles web soient réécrits et publiés en déclinaison d'un sujet TV réalisé au préalable. Ces articles sont parfois écrits par des chargés d'édition numérique qui ne sont pas journalistes.

Dans d'autres antennes, ce sont les journalistes web qui effectuent ce travail. Le même. Exactement.

Le flou demeure. Et demeurera.

La direction répond à côté. « *Le chargé d'édition numérique ne rédige pas seul un article d'information. L'une de ses missions est de participer à la rédaction d'articles (info, programme, communication...), sous l'autorité d'un responsable éditorial, en cohérence avec la ligne éditoriale, pour optimiser le référencement.* » « *Ces articles sont relus et corrigés par un cadre de la rédaction.* »

JUIN 2025

Les journalistes web qui effectuent ce travail sont eux aussi soumis à une validation éditoriale. Là n'est pas la question.

La question est : les CEN ont-ils le droit d'écrire, de réécrire, seuls, des articles issus de dossiers, de documentaires, de sujets TV ?

Pas de réponse. Toujours pas.

Vous souhaitez nous poser
des questions ?
Contactez-nous au :

01 56 22 88 21

cfdtgroupe@francetv.fr

5- Changement d'URL

Suite au changement d'URL et à la perte de référencement qui s'en est suivie, une consigne a été donnée de publier le plus d'articles possible dans les antennes, et de conserver si possible les contenus plus travaillés pour plus tard.

Quelles conséquences sur notre ligne éditoriale ?

Une perte de référencement temporaire est effectivement une conséquence attendue pour le site internet de France Télévisions suite au changement de l'URL depuis le 14 mai. Des préconisations ayant pour but de minimiser l'impact de cette transition et de favoriser une reprise rapide de notre trafic issu des moteurs de recherches ont été données :

- Limitier les publications de nouveaux contenus durant la nuit de la migration des URL
- De J-1 à J+2, éviter de publier les articles à forte valeur ajoutée (enquêtes ou grands formats) qui pourraient ne pas être visibles sur Google
- Dès le lendemain de la bascule, **maintenir, voire augmenter la production d'articles afin de sécuriser la visibilité du site sur google.**

SUIVEZ-NOUS SUR



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

« Ces consignes n'ont pas entraîné de modification de la ligne éditoriale. »
Évidemment que non. Déjà parce qu'il n'y en a pas vraiment, de ligne éditoriale et surtout parce que ce n'est pas la ligne qui change, mais la production qui y passe. Massive pour le coup.
+20% de production depuis la bascule.

Pas le temps de creuser, de réfléchir, on reprend des sujets TV, des trucs vite faits, allez hop, on n'écrit pas trop long (c'est chronophage), de la pub, de la com, de l'info ? On s'en fout, faut produire du contenu : il faut que Google nous aime et nous reconnaisse.

Oui, le SEO constitue 60% de notre audience globale dont 42% exclusivement Google DISCOVER.

Il faudra se poser un jour, ici peut-être, la question de la pertinence de notre modèle, totalement tributaire des Gafam. Écrire pour Google, trouver des titres flous, mais bien référencés, avec les mots clés « en vogue », poster sur X aux mains d'un mégalomane, sur Facebook, Tik Tok qui ne valent guère mieux.

Peut-on être tout à fait éthique quand on alimente la bête ? Peut-on le rester quand on pense davantage quantité que qualité ?

JUIN 2025

Vous souhaitez nous poser
des questions ?
Contactez-nous au :

01 56 22 88 21

cfdtgroupe@francetv.fr

SUIVEZ-NOUS SUR